March 1987

Strategic Plan 1987 – 1991

Ontario
Ministry of Municipal Affairs

Bernard Grandmaître
Minister

Eric Fleming
Deputy Minister (Acting)

MINISTRY OF MUNICIPAL AFFAIRS

STRATEGIC PLAN

1987-1991

Bernard Grandmaître
Minister

Eric Fleming
Deputy Minister (Acting)

Ontario

Ministry of Municipal Affairs

Ministère des Affaires municipales

International Year of Shelter for the Homeless
1987
Année internationale du logement des sans-abri

June, 1987

To All Staff:

The Ministry of Municipal Affairs plays a vital role in the development of provincial policy as it affects local government. It is our responsibility to examine ways in which we can better carry out that duty.

We use in this examination a formal strategic planning process within the Ministry. As a result we have developed a strategic plan that sets the course that our Ministry will be taking over the next 3 to 5 years.

The strategic planning process is ongoing and will provide the Ministry, each year, with a mechanism to determine the ways to better serve the people of Ontario.

I am very encouraged by the results of this year's efforts and I commend all those people who participated in the development of the Strategic Plan. I also urge each of you in the Ministry to make sure that as you develop policies and administer programs that you use the strategic plan as a guide.

Sincerely yours,

Bernard Grandmaître
Minister

Table of Contents

	Page
The Ministry	1
Ministry Mandate	2
What We Do	3
Looking Ahead: New Initiatives	4
Setting the Stage	8

The Ministry

The Provincial Government, and the Ministry of Municipal Affairs in particular, provides a crucial link in the provision of services handled by municipal governments.

Extending financial support is one of our most apparent functions. We fund a range of programs and services that are delivered at the local level. Yet our relationship with municipalities is much broader than that. We work closely with representatives of municipal governments on many issues, developing/interpreting policy, giving advice on administrative and management matters and coordinating community and land use planning province-wide. These functions are provided by the Municipal Affairs and Community Planning Wings of the Ministry.

Ontario Municipalities: A Valuable Resource

Many Ontario municipalities are highly sophisticated organizations with well-functioning administrations that serve as models for other jurisdictions.

The Ministry is proud of Ontario Municipalities, and we are committed to making them even better. To this end, and as part of our own commitment to excellence in Ontario, our five-year plan sets out our objectives for a variety of improvements in municipalities across the Province.

What We Do

Now, a look at how we currently operate; a summary of our ongoing initiatives and commitments.

Co-operation

. We are committed to co-operative, harmonious provincial-municipal relations. To this end, we offer needed financial assistance, support efforts for local self-reliance, have a branch specifically devoted to maintaining good relations, and when a dispute arises we are often the mediators.

Planning

. Good community development and planning is a key priority. We administer the Planning Act, fund planning programs, promote urban revitalization, maintain an information base on planning, publish planning information materials, co-ordinate inter-regional and inter-county planning matters, co-ordinate and approve provincial land use activities with other involved ministries and municipalities.

Finance

. We develop appropriate provincial-municipal and inter-municipal cost-sharing arrangements; ensure fair distribution of both conditional and unconditional grants as well as transfer payments; locate new sources of revenue for municipalities; encourage longer term financial planning and ensure responsible borrowing practices.

Advice and Support

. To promote better leadership, management and planning capabilities within municipalities we offer extensive educational programs, establish standards for key municipal positions, and reduce legislative and administrative responsibilities for small municipalities wherever possible.

LOOKING AHEAD; NEW INITIATIVES FOR 1987-91

1. **WE WILL PROMOTE AND CO-ORDINATE GREATER LOCAL RESPONSIBILITY IN NORTHERN ONTARIO BY:**

   - Establishing an economic information base;
   - Introducing a policy framework for development in the absence of official plans;
   - Promoting in each instance the most appropriate way of achieving local responsibility in each area;
   - Responding to taxation issues;
   - Determining methods for development control, in unorganized territories;
   - Correcting the effects of existing development on the fringe of urban areas;
   - Identifying and resolving significant issues such as mine openings and closings as they emerge in the north.

2. **THE MINISTRY WILL PLAY A LEAD, CO-ORDINATING ROLE IN ISSUES AFFECTING BOTH PROVINCIAL GOVERNMENT MINISTRIES AND LOCAL MUNICIPALITIES BY:**

   - Clarifying Provincial responsibilities vis a vis municipalities;
   - Establishing mechanisms for inter-ministerial consultation;
   - Seeking to ensure that Provincial policy dealing with local governments is consistent;
   - Reporting and advising on trends and issues in Ontario municipalities;
   - Working with other ministries to develop their programs affecting municipalities;
   - Consulting frequently and openly with municipalities in formulating Provincial policies;
   - Modernizing and improving statutes affecting local governments.

3. **IN AREAS IN SOUTHERN ONTARIO WE WILL IMPROVE AND ASSIST MUNICIPAL GOVERNMENTS BY:**

- Assigning greater responsibilities to county councils wherever possible;
- Improving the accountability and representation of county councils;
- Making lower tier municipalities more functional;
- Strengthening the planning function in counties currently active in planning.
- Reviewing organizational and accountability structures in local governments to make them more responsible.

4. **WE WILL IMPROVE CO-ORDINATION OF SERVICES IN THE GREATER TORONTO AREA BY:**

- Starting formalized inter-regional/provincial liaisons;
- Promoting co-ordination of land use and social planning activities that transcend regional boundaries;
- Supporting local municipalities in their handling of local issues thus freeing regions to deal with regional and inter-regional issues;
- Co-ordinating Provincial activities as they affect municipal government.

5. **THE MINISTRY WILL PROMOTE GREATER MUNICIPAL SELF-RELIANCE THROUGH CO-ORDINATED EDUCATION AND TRAINING PROGRAMS BY:**

- Establishing the Ontario Municipal Education and Training Program to co-ordinate education and training programs for both elected and administrative municipal officials;
- Improving the quality of municipal management and planning skills by increasing the Ministry's promotion of and involvement in educational seminars, conferences and services for municipal councillors, municipal staff, and boards of management of Business Improvement Areas;
- Establishing a planning administrator's course.
- Promoting an annual "Local Government Week", together with municipal and civic information for the people of Ontario.

6. **THE MINISTRY WILL ENSURE THAT COMMUNITIES ARE MADE AWARE OF OPPORTUNITIES THAT WILL ENHANCE THEIR ECONOMIC WELL-BEING BY:**

- Reviewing the impact of the municipal planning function on economic development;
- Identifying new planning techniques to assist small communities;
- Assessing the financial viability of slow-growth communities;
- Implementing ways to upgrade public infrastructure such as roads and sewers;

7. **THE MINISTRY WILL PROVIDE TECHNOLOGICAL ASSISTANCE IN SUPPORT OF THE MINISTRY'S STRATEGIC INITIATIVES AND PROGRAMS BY:**

- Creating a computerized data base on the Greater Toronto Area to assist municipalities and provincial ministries local planning and service matters;
- Creating a computerized economic information base for Northern Ontario;
- Developing training materials for the Ontario Municipal Education Training Program on information technology;
- Developing and implementing a Ministry information technology strategic plan;
- Producing a long-range tactical plan setting out the information technology initiatives required to implement the Technology Strategic Plan;
- Producing annually, an operations plan which will service and support the Ministry's Strategic Plan and the programs of the Ministry.

Setting the Stage

The ideas laid out in this plan have been formulated with careful attention to economic and social change, and to the growing expectations of the people of Ontario - voiced by increasingly active and sophisticated interest groups.

The following analysis sets out the implications of some of these changes for municipal governments, and for us in our work with them. Our new initiatives, together with our ongoing commitments, offer guidance to the emerging challenges we will be facing in the years ahead.

The Economy

- The economy expected to remain steady for 3-5 years, with lower inflation/interest rates and steady overall growth and employment.

- Province-wide growth and economic restructuring will produce particularly strong growth pressures in fields such as planning and transportation in the Toronto area and other south-western centres, with little or no growth in Eastern and Northern Ontario.
- Growth in other areas of the Province is likely to be less strong. However, the potential is there for lower-cost alternatives to the high-growth centres and the Ministry is focusing on ways to promote growth outside those centres.

- Some resource-dependent communities will be in longer-term decline;

- The lack of a skilled labour market in some communities will continue to be an important constraint on development.

Demographics

- Overall population growth rates will decline, with few municipalities experiencing annual increases of more than 1% - except in and around Metropolitan Toronto and in new automotive manufacturing centres.

- Household growth, which impacts directly on municipal services, will continue to outpace population growth.

- In the next 3-5 years there will be a large increase in the number of older retired people while the portion of the population between 15-24 years will decrease significantly.

Social Change

- Special interest groups will continue to be well organized and to generate pressure on a wide range of issues. Women, senior citizens, environmentalists and ethnic groups will form increasingly effective lobbies.

- High participation in municipal elections would provide councils with the mandate they need to balance special interest pressures with the broader interests they represent.

Government Priorities

- These priorities include excellence in education, responding to the social service and health care implications of changing demographics, and post-industrial economic adjustment.

- Improved fiscal conditions will permit the vigorous reshaping of economic and social policies.

- Regulatory intervention in many fields (environment, civil rights) is expected to continue.

- Key government-wide corporate management policies, especially in human resources and information technology, will aid this Ministry in pursuing its own priorities.

Municipal Service/Management

- Higher service expectations will result from the recent easing of fiscal restraint.

- Pressures for increased municipal participation in social services, such as day care and seniors' facilities, will continue to grow.

- Continued high water levels in the Great Lakes could pose major problems for many municipalities.

- The aging physical infrastructure as well as community facilities will need attention in many municipalities.

- Higher standards for sewer/water facilities will compound the costs of (re)building and operating.

- Municipalities will vary greatly in their capacity to manage changing service and development pressures as well as the new legal requirements relating to pay and employment equity access to information and procedural rights, and services in French.

- Municipal vulnerability to liability along with the trend to larger claims and awards may continue but municipal exposure to liability should be reduced if proposed changes are made.

- Greater accountability will be demanded of municipal leaders and, with fragmentation of the "public interest" into many special interests, decision-making will be increasingly complex.

Municipal Finance

- Net fiscal pressures are expected to be less severe over the next 3-5 years as a result of increased Provincial funding, the steady economy and the lower cost of borrowing.

- Problems in municipal finance during this period may result from:

  - Sudden loss of industry in a single industry town or, conversely, the arrival of a major industry in a town unprepared for it;

  - Assignment of new responsibilities or liabilities to municipalities with unforeseen costs;
  - Possible changes in the structure of municipal capital finance in growth areas.
- Public awareness of property tax assessment problems will continue to grow and produce a climate in which reform can be phased in.
- The Federal Government will continue to have an impact on the financial responsibilities of communities in Northern Ontario.

Community and Resource Development

- Record growth and development in Southern Ontario will need to be efficiently accommodated by the planning system.
- The planning system will have to adjust to changing social, economic and demographic conditions (as noted previously).
- Inter-regional planning issues and consistent land base information will require greater co-ordination, particularly in the Greater Toronto Area.
- In order to reduce time-consuming and costly public hearings, the Ministry will continue its efforts to mediate planning disputes wherever possible.
- The need to educate municipal officials in community planning so as to strengthen local accountability will persist.
- Upgrading of roads and services in developing areas of unorganized territory will be expected.
- Administrative revisions will be needed to cope with enduring infrastructural problems in unorganized territories.
- The public will demand greater provincial protection of resources, particularly non-renewable resources.
- Environmental interest groups and the general public will increase demands for implementation of provincial planning initiatives in the Parkway Belt West and the Niagara Escarpment.

Mars 1987

Plan stratégique 1987 – 1991

Ontario
Ministère des Affaires municipales

Bernard Grandmaître
Ministre

Eric Fleming
Sous-ministre (par intérim)

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES

PLAN STRATÉGIQUE

1987-1991

Bernard Grandmaître
Ministre

Eric Fleming
Sous-ministre (par intérim)

Ontario

Ministry of Municipal Affairs

Ministère des Affaires municipales

International Year of Shelter for the Homeless
1987
Année internationale du logement des sans-abri

Juin 1987

À tout le personnel du ministère :

Le ministère des Affaires municipales joue un rôle essentiel dans l'élaboration des politiques provinciales relatives à l'administration locale et il nous appartient d'étudier comment mieux nous acquitter de cette tâche.

Pour ce faire, nous nous servons d'un processus de planification propre au ministère qui s'est traduit par l'élaboration d'un plan stratégique qui orientera nos actions au cours des trois à cinq années à venir.

La planification stratégique est un processus permanent grâce auquel le ministère examine chaque année comment il peut toujours mieux servir la population de l'Ontario.

Les efforts déployés cette année sont très prometteurs et je félicite tous ceux et toutes celles qui ont participé à l'élaboration du plan stratégique; je vous invite à vous en inspirer si vous êtes amenés à créer des politiques et à administrer des programmes.

Recevez l'assurance de mes sentiments distingués.

Le ministre,

Bernard Grandmaître

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Le ministère	1
Notre mandat	2
Nos activités	3
L'avenir: nouveaux objectifs	4
Le contexte	8

Le ministère

Le gouvernement provincial joue un rôle crucial dans la prestation des services assurés par les autorités municipales, et cela est particulièrement vrai dans le cas du ministère des Affaires municipales.

L'octroi d'une aide financière est une de nos fonctions les plus visibles, car nous finançons toutes sortes de programmes et de services qui relèvent des administrations locales. Notre relation avec les municipalités ne s'arrête toutefois pas là. Nous collaborons étroitement avec les représentants des municipalités dans de nombreux domaines, nous élaborons la politique et l'interprétons, nous donnons des conseils en matière d'administration et de gestion, et nous coordonnons la planification communautaire et l'utilisation des terres pour l'ensemble de la province. Ces fonctions sont remplies par le Service des affaires municipales du ministère et par celui de la planification communautaire.

Les municipalités de l'Ontario: un atout à ne pas négliger

Beaucoup de municipalités de l'Ontario sont des organismes très complexes et bien rodés qui peuvent servir de modèle à d'autres administrations.

Le ministère est fier des municipalités de l'Ontario, et il est décidé à les rendre encore plus efficaces. À cette fin et à cause de notre souci d'excellence, nous nous sommes fixé comme objectif, dans notre plan quinquennal, d'améliorer divers aspects du fonctionnement des municipalités de l'Ontario.

Notre mandat

Le ministère a un mandat fort étendu, qui peut se résumer de la façon suivante:

- Élaborer, coordonner et mettre en oeuvre les orientations et les priorités de la province qui concernent les administrations municipales;
- Rendre les administrations municipales fortes, responsables et autonomes;
- Défendre les intérêts des administrations municipales auprès du gouvernement de l'Ontario, tout en assurant la présence de la province au niveau municipal;
- Participer à l'administration des territoires non érigés en municipalités (les régions peu peuplées où il n'y a pas d'administration locale);
- Faire bien comprendre le rôle du ministère à la population, à nos clients et à tous les paliers de gouvernement; et
- Maintenir des relations ouvertes avec nos clients et le public, et consulter ces derniers.

Nos activités

On trouvera ci-après un aperçu de la façon dont nous travaillons, ainsi qu'un résumé de nos objectifs et de nos programmes.

Coopération

- Nous voulons que les relations entre le gouvernement provincial et les municipalités soient harmonieuses et reposent sur la coopération. À cette fin, nous accordons une aide financière en cas de besoin, nous aidons les municipalités à devenir autonomes, nous avons une direction chargée expressément de maintenir les bonnes relations existantes, et nous servons souvent de médiateurs en cas de conflit.

Planification

- Nous accordons une importance capitale au développement et à l'aménagement des agglomérations. Nous administrons la Loi sur l'aménagement du territoire, finançons des programmes de planification, encourageons la revitalisation urbaine, maintenons une banque de données sur l'aménagement du territoire, publions des documents d'information dans ce domaine, coordonnons des activités de planification touchant plusieurs régions ou comtés, coordonnons avec d'autres ministères et avec les municipalités concernées l'utilisation qui est faite des terres provinciales, et approuvons ces activités.

Finances

- Nous élaborons les dispositions appropriées pour le partage des coûts entre la province et les municipalités, et entre différentes municipalités; nous assurons une répartition équitable des subventions, qu'elles soient ou non assorties de conditions, de même que des paiements de transfert; nous trouvons de nouvelles sources de recettes municipales; nous encourageons une planification financière à long terme et veillons à ce que les municipalités empruntent de façon responsable.

Conseils et soutien

- Pour améliorer les compétences des municipalités dans le domaine de l'administration, de la gestion et de la planification, nous offrons des programmes de formation étendus, établissons des normes pour les titulaires des principaux postes des municipalités, et réduisons le fardeau législatif et administratif des petites municipalités chaque fois que cela est possible.

L'AVENIR : DE NOUVEAUX OBJECTIFS POUR LA PÉRIODE 1987-1991

1. **NOUS AVONS L'INTENTION DE PROMOUVOIR L'EXERCICE DE RESPONSABILITÉS PLUS ÉTENDUES AU NIVEAU LOCAL DANS LE NORD DE L'ONTARIO AU MOYEN D'UNE MEILLEURE COORDINATION :**

   - En créant une base de données économiques;
   - En élaborant des lignes directrices pour l'aménagement du territoire en l'absence de plans officiels;
   - En recherchant dans chaque cas la meilleure façon d'appliquer le principe de la responsabilité locale dans toutes les régions;
   - En réglant des questions fiscales;
   - En élaborant des méthodes permettant de contrôler l'aménagement du territoire dans les régions non érigées en municipalités;
   - En corrigeant les effets de l'utilisation actuelle des terres à la périphérie des zones urbaines;
   - En réglant les questions importantes (par exemple ouverture et fermeture des mines) au fur et à mesure qu'elles apparaissent dans le Nord.

2. **LE MINISTÈRE JOUERA UN RÔLE DE COORDINATION DE PREMIER PLAN DANS LES DOMAINES QUI TOUCHENT À LA FOIS LES MINISTÈRES PROVINCIAUX ET LES MUNICIPALITÉS LOCALES :**

   - En précisant les responsabilités de la province envers les municipalités;
   - En créant des mécanismes pour les consultations entre les ministères;
   - En assurant la cohérence de la politique de la province envers les administrations locales;
   - En faisant ressortir les principales tendances et les problèmes qui apparaissent dans les municipalités de l'Ontario, et en donnant des conseils à ce sujet;
   - En aidant les autres ministères à mettre au point les programmes qui intéressent les municipalités;

. En consultant fréquemment et largement les municipalités en vue d'élaborer la politique provinciale;

. En modernisant et en améliorant les lois touchant les administrations locales.

3. **DANS LE SUD DE L'ONTARIO, NOUS AMÉLIORERONS LE FONCTIONNEMENT DES ADMINISTRATIONS MUNICIPALES ET LES AIDERONS :**

. En confiant davantage de responsabilités aux conseils de comté dans toute la mesure du possible;

. En renforçant la responsabilité financière et la représentation des conseils de comté;

. En rendant les municipalités de palier inférieur plus fonctionnelles;

. En renforçant l'aménagement du territoire dans les comtés qui se chargent déjà de cette activité;

. En améliorant l'organigramme et la structure des administrations locales pour les rendre plus responsables.

4. **NOUS AMÉLIORERONS LA COORDINATION DES SERVICES DANS LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO :**

. En établissant des liaisons interrégionales et provinciales plus formelles;

. En assurant la coordination de l'aménagement du territoire et des activités de planification sociale sans que les frontières régionales constituent un obstacle;

. En aidant les municipalités locales à régler les questions locales, pour permettre aux régions de s'occuper de questions régionales et interrégionales;

. En coordonnant les activités de la province qui touchent les administrations municipales.

5. **LE MINISTÈRE CHERCHERA À RENDRE LES MUNICIPALITÉS PLUS AUTONOMES AU MOYEN DE PROGRAMMES D'ÉDUCATION ET DE FORMATION BIEN STRUCTURÉS:**

- En créant le Programme d'éducation et de formation pour les municipalités de l'Ontario, en vue de coordonner les programmes d'éducation et de formation destinés tant aux élus municipaux qu'aux administrateurs des municipalités;

- En relevant la qualité de la gestion municipale et de l'aménagement du territoire. À cette fin, le ministère entreprendra un effort de promotion visant à multiplier les colloques, les conférences et les services destinés aux conseillers municipaux, au personnel des municipalités et aux conseils de gestion des zones de mise en valeur commerciale;

- En mettant sur pied un cours pour les responsables de l'aménagement du territoire.

- En organisant chaque année une "Semaine des administrations locales" et en cherchant à informer les Ontariens sur les questions civiques et municipales.

6. **LE MINISTÈRE VEILLERA À CE QUE LES LOCALITÉS PRENNENT CONSCIENCE DES POSSIBILITÉS SUSCEPTIBLES D'AMÉLIORER LEUR SITUATION ÉCONOMIQUE:**

- En étudiant les répercussions que l'aménagement du territoire municipal a sur le développement économique;

- En cherchant de nouvelles techniques d'aménagement du territoire pour aider les petites localités;

- En évaluant la viabilité financière des localités à faible croissance;

- En mettant des moyens en oeuvre pour améliorer l'infrastructure locale, notamment les routes et les égouts.

7. **LE MINISTÈRE FOURNIRA UNE AIDE TECHNIQUE POUR QUE SE CONCRÉTISENT SES INITIATIVES STRATÉGIQUES ET SES PROGRAMMES:**

- En constituant une base de données informatisée sur la communauté urbaine de Toronto, afin d'aider les municipalités et les ministères provinciaux à régler les questions de planification locale et de prestation de services;

- En constituant une base de données économiques informatisée pour le Nord de l'Ontario;

- En mettant au point des outils de formation pour le Programme d'éducation et de formation des municipalités de l'Ontario sur les techniques d'information;

- En élaborant et en mettant en oeuvre un plan stratégique concernant les techniques d'information pour le ministère;

- En élaborant un plan tactique de grande portée dans lequel on indiquera les initiatives à prendre en matière de techniques d'information pour assurer la mise en oeuvre du Plan stratégique sur la technologie;

- En élaborant chaque année un plan d'opérations qui viendra compléter le plan stratégique et les programmes du ministère.

Le contexte

En exposant les idées figurant dans ce plan, on a pris soin de tenir compte des changements socio-économiques, ainsi que des attentes grandissantes de la population de l'Ontario - qui sont exprimées par des groupes de pression de plus en plus dynamiques et expérimentés.

L'analyse ci-dessous révèle les implications de certains de ces changements pour les administrations municipales, de même que pour nous dans nos relations avec elles. Nos nouveaux objectifs et les orientations que nous suivons depuis un certain temps nous aideront à régler les problèmes qui se poseront dans les années à venir.

Économie

- La croissance économique devrait rester stable pendant 3 à 5 ans, et l'on s'attend d'une part à une baisse de l'inflation et des taux d'intérêt et, d'autre part, à de bons résultats d'ensemble sur le plan de la croissance et de l'emploi.

- La croissance et la restructuration économique dans la province devraient favoriser particulièrement le secteur des transports et l'aménagement du territoire dans la région de Toronto et dans d'autres villes du Sud-Ouest, alors que la croissance devrait être faible ou même nulle dans l'Est et le Nord de l'Ontario.

- La croissance économique sera probablement moins forte dans les autres régions de la province. Toutefois, il est possible de trouver des solutions peu onéreuses par rapport aux centres à forte croissance, et le ministère recherche des moyens de stimuler l'expansion en dehors de ces villes.

- Certaines localités dont l'économie repose sur le secteur primaire connaîtront une récession durable;

- Dans certaines villes, le manque de main-d'oeuvre qualifiée continuera d'entraver fortement le développement.

Démographie

- Le taux de croissance global de la population diminuera, et peu de municipalités auront un taux de croissance annuel supérieur à 1%, sauf dans la région de la communauté urbaine de Toronto et dans les endroits où se sont implantées récemment des usines d'automobiles.

- Le nombre de ménages, qui a une influence directe sur les services municipaux, continuera d'augmenter plus vite que la population.

- Le nombre de personnes âgées retraitées augmentera fortement d'ici 3 à 5 ans, tandis que l'importance de la catégorie des 15 à 24 ans diminuera beaucoup en pourcentage.

Changements sociaux

- Des groupes de pression bien organisés continueront d'exercer une influence dans toutes sortes de domaines. Les femmes, les personnes âgées, les écologistes et les groupes ethniques pourront compter sur des groupes de pression de plus en plus efficaces.

- Un fort taux de participation aux élections municipales donnera aux conseils le mandat dont ils ont besoin pour choisir le juste milieu entre les intérêts personnels de certaines catégories de citoyens et les intérêts généraux que les conseils sont chargés de défendre.

Priorités du gouvernement

- Le gouvernement s'efforcera surtout d'assurer un enseignement de qualité, d'adapter les services sociaux et médicaux en fonction de l'évolution démographique, et de faciliter l'entrée dans une ère post-industrielle.

- Une meilleure situation fiscale permettra une réforme en profondeur des politiques économique et sociale.

- Il est vraisemblable que le gouvernement continuera à intervenir dans de nombreux domaines (environnement, droit civil) au moyen de règlements.

- Dans le domaine de la gestion, et surtout en ce qui concerne les ressources humaines et les techniques d'information, le gouvernement prendra des mesures essentielles qui aideront notre ministère à poursuivre ses priorités.

Gestion et services municipaux

- Suite à l'amélioration de la situation financière, la population s'attendra à recevoir davantage de services.

- Elle demandera de plus en plus aux municipalités d'assurer davantage de services sociaux, et notamment de financer des garderies et des foyers pour personnes âgées.

- Le niveau élevé de l'eau dans les Grands Lacs risque de causer de graves problèmes à de nombreuses municipalités.

- Beaucoup de municipalités devront prendre des mesures pour moderniser une infrastructure vieillissante, de même que leurs installations communautaires.

- Les coûts de construction et d'exploitation augmenteront du fait que les normes seront plus sévères pour les égouts et l'alimentation en eau.

- Les municipalités ne seront pas toutes en mesure de faire face aux nouvelles exigences de la population en matière de services et de développement, ni aux nouvelles obligations juridiques concernant l'équité en matière d'emploi et de salaire, le droit à l'information, les procédures et les services en français.

- Il est possible que la responsabilité des municipalités continue d'être facilement engagée et que le montant des dommages demandés et accordés ne cesse d'augmenter, mais les risques que courent les municipalités devraient être réduits si les changements proposés se concrétisent.

- On exigera des dirigeants municipaux qu'ils rendent davantage de comptes; le processus de prise de décisions deviendra de plus en plus complexe à cause de la fragmentation de "l'intérêt public" en un grand nombre d'intérêts particuliers.

Finances municipales

- La pression fiscale nette devrait se relâcher d'ici 3 à 5 ans grâce à la hausse des subventions provinciales, à une meilleure conjoncture économique et à la diminution des taux d'intérêt.

- Pendant cette période, certaines municipalités connaîtront sans doute des problèmes financiers pour l'une des raisons suivantes:

- Disparition soudaine d'une entreprise dans une ville monoindustrielle ou, au contraire, implantation d'une grande usine dans une ville insuffisamment préparée;

- Attribution de nouvelles responsabilités à des municipalités sans qu'on en connaisse les implications financières;

- Changements possibles dans la structure des fonds destinés aux investissements municipaux dans les régions à forte croissance.

. La population continuera de prendre conscience des problèmes d'évaluation foncière, ce qui créera un climat propice à une réforme.

. Le gouvernement fédéral continuera d'avoir une influence sur les responsabilités financières des localités du Nord de l'Ontario.

<u>Développement local et exploitation des ressources</u>

. Il est essentiel que les méthodes d'aménagement du territoire s'adaptent bien à un taux de croissance et de développement sans précédent dans le Sud de l'Ontario.

. L'aménagement du territoire devra aussi s'adapter à la nouvelle situation sociale, économique et démographique (comme nous l'avons déjà dit).

. Il faudra améliorer la coordination, surtout dans la communauté urbaine de Toronto, pour assurer une bonne planification interrégionale et disposer de données cohérentes sur les terres.

. Afin d'éviter dans la mesure du possible des audiences longues et coûteuses, le ministère continuera de jouer le rôle de médiateur en cas de conflit portant sur l'aménagement du territoire.

. Il demeurera indispensable de sensibiliser les fonctionnaires municipaux à la question de l'aménagement du territoire afin que les municipalités soient plus responsables envers leur population.

. Il faudra certainement améliorer le réseau routier et les services dans les régions en développement des territoires non érigés en municipalités.

- Une réforme administrative s'imposera en vue de surmonter les problèmes d'infrastructure persistants des territoires non érigés en municipalités.

- La population exigera que la province protège mieux les ressources, surtout celles qui ne sont pas renouvelables.

- Des groupes écologistes et le public demanderont avec plus de vigueur que la province prenne des mesures pour l'aménagement du territoire dans la région de "Parkway Belt West" et dans l'escarpement de Niagara.